

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1891

14 septembre 2010

SOMMAIRE

AAA Long Only Fund	90768	JC Partners & Associés	90735
Aal Peiteng S.à r.l.	90730	La Bargemone Property S.A.	90760
Amanda SICAV-SIF	90755	LODH Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	90733
Anémones Property S.A.	90758	LuxCo 121 S.à r.l.	90736
A. Rolf Larsen Holding S.A.	90761	Lux Participation S.A.	90763
Arol Property S.A.	90759	Maclemain Exposition Sàrl	90730
Art et Média Finance Sàrl	90768	Maclemain s.à.r.l.	90730
Athem Investments S.à r.l.	90759	Madame Ledin et fils S.à r.l.	90731
A & T International S.à r.l.	90767	Majo Participations S.à r.l.	90732
Azimmo S.A.	90767	M.P.C. S.à r.l.	90753
Barclays Investment Funds (Luxembourg)	90735	Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl	90753
BEL Financial Services S.à r.l.	90722	NSS Pelican S.à r.l.	90763
Bio Energy Invest S. à r.l.	90759	Nuadi Holdings S.à r.l.	90753
Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l.	90758	Nurotech S.à r.l.	90754
Brasrio Investments S.A.	90760	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	90764
Cap Antibes S.A.	90760	Ost-Concept S.à.r.l.	90733
Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l.	90735	Preafin III S.à r.l.	90735
Eglantiers Property S.A.	90760	Private Equity Selection International (PE-SI) 1 S.A.	90754
Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil	90761	Reales Holding S.à r.l.	90764
Erdi S.A.	90736	Rooster Holding S.à r.l.	90755
Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.	90733	Rubus International S.à r.l.	90764
European Renewable Opportunities II ...	90745	SafeWorks S.à r.l.	90766
Fidenes S.A.	90722	Severn Trent European Placement S.A.	90764
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III	90729	Sistema Capital S.A.	90767
FOTO.LU S.A.	90759	Sistema Finance S.A.	90768
Gestalux S.A.	90730	Smile Italian Street Food S.à r.l.	90768
Happy Pizza S.A.	90736	Soluchem S.à r.l.	90758
Happy Snacks	90745	United Brazil Holdings S.à.r.l.	90755
HIC Group International Luxembourg ...	90753	United Consultants International S.A. ...	90768
Homeinvest S.A.H.	90745	Vavasseur International Holdings S.à r.l.	90758
ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.	90761		
Insula S.A.	90745		

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2010096077/12.

(100108212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

BEL Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 154.612.

In the year two thousand and ten on the twenty nine day of July,
Before Maître Grethen, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of members of BEL Financial Services S.à r.l., a private limited liability ("société à responsabilité limitée") established under the laws of Luxembourg having its registered office at 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated on 22 July 2010 following a deed of Maître Grethen, notary residing in Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number in progress (the "Company").

The meeting was declared open at 9.30 a.m. with Derek Aylesworth, chief financial officer, with address at 11 Discovery Valley Cove S.W., Calgary, Alberta, T3H 3S5, in the chair, who appointed as secretary Raphaël Docquier, chartered accountant, with professional address in 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Paul de Haan, director, with professional address in 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

1 Waiver of the convening notices.

2 Creation of new class of corporate units called corporate units "mandatory redeemable preferred shares" (hereinafter the "MRPS") as an additional class of corporate units, having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

3 Amendments to Article 24 and insertion of new Articles 8bis and 21bis of the articles of association of the Company to reflect the foregoing changes to set out the rights and privileges of the MRPS.

4 Increase of the Company's capital by contribution of the business quota representing 100% of the registered capital of BEL Liquidity Management Limited Liability Company for an amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18 000.-) in order to bring it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18 000.-) to an amount of thirty-six thousand dollars of the United States of America (USD 36 000) and issue of two hundred (200) MRPS, without nominal value as consideration for such contribution.

5 Renunciation by the sole member of the company to his right to preferential subscription and subscription by Baytex Energy Ltd. (hereafter the "Subscriber") of the new MRPS for a total subscription price of sixty-one million five hundred eighty-one thousand three hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 581 329) including a share premium of sixty-one million five hundred sixty-three thousand three hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 563 329).

6 Allocation of an amount of sixty-one million five hundred fifty-nine thousand seven hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 559 729) from the share premium account of the Company to the MRPS Reserve to be set up in respect of the MRPS and of an amount of three thousand six hundred dollars of the United States (USD 3 600) from the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company.

7 Amendments to Article 8 of the articles of association of the Company to reflect the creation of the new class of corporate units called "mandatory redeemable preferred shares" and the corporate capital increase.

(ii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the members present declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(iii) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(iv) That the general meeting of members, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of members resolved to waive the convening notices, the members having full knowledge of the agenda.

Second resolution

The general meeting of members resolved to create a new class of corporate units called mandatory redeemable preferred shares (hereafter the "MRPS"), having such rights and privileges as set out in the articles of association of the Company and the law of 10 August 1915 relating to commercial companies, as amended.

Third resolution

The general meeting of members resolves to amend articles 24 and to insert new Articles 8bis and 21bis of the articles of association of the Company to reflect the foregoing changes to set out the rights and privileges of the MRPS.

Article 24 is amended as follows:

Art. 24. The Company may be dissolved by decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the members of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of members of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Member will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid dividends, if any, and to the reimbursement of the portion of contribution paid at the time the MRPS have been issued and subscribed and which has not yet been reimbursed to the MRPS Member.

After payment of all debts and liabilities of the Company (including all members' claims) and after payment of all accrued and unpaid dividends with regard to the MRPS and reimbursement of all and any amounts due to MRPS Member or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Corporate Units in proportion to the percentage in the Company's capital held by each of them.

The following articles are inserted

Art. 8bis. MRPS. All MRPS shall be identical in all respects.

The MRPS are redeemable corporate units. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be mandatorily redeemed upon decision by the board of managers of the Company in accordance with the provisions of the Law on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the MRPS. The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed MRPS may be cancelled upon motion by the board of managers of the Company by an affirmative vote of the general meeting.

MRPS Reserve: The Company shall constitute a reserve to be exclusively used for any payment to be made on the MRPS in accordance with these Articles of Incorporation or the Law.

Special Reserve: An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting value (meaning the amount of the issued capital divided by the number of corporate units in issue) of all the MRPS redeemed must be included in a special reserve account which cannot be distributed to the members except in the event of a reduction of the subscribed capital; the reserve may only be used to increase the subscribed capital by capitalisation of reserves.

Redemption Price: Except as provided otherwise (i) in these Articles of Incorporation or (ii) by a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Member, the redemption price of each MRPS to be paid in cash or in kind will be equal to the subscription price for the said MRPS as paid by the MRPS Member at the time of issue and subscription of the MRPS plus any accrued but unpaid dividend thereon. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the MRPS will be paid prior to any redemption of MRPS.

Redemption Procedure: Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the Company and the MRPS Member, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by the Company by registered mail to the registered MRPS Member, at its address shown in the register of members, notifying such MRPS Member of the number of MRPS so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the holder of MRPS whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such member before the redemption date.

In case of insufficient available funds for the redemption of all the MRPS, only part of the MRPS shall be redeemed for the portion of the available funds with an obligation for the Company to immediately redeem the residual portion of the MRPS at a price per residual MRPS equal to the Redemption Price plus a 8,5% interest per annum over said Redemption Price when distributable funds in accordance with the Law are available.

The MRPS carry full voting rights.

Any convening notices, reports and documents which, by virtue of Luxembourg law must be sent or notified to the members of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Member(s)".

These articles refer to the Loan portfolio as defined by the Company's Board of Managers.

“ Art. 21bis. After allocation to the Legal Reserve, any remaining profit shall be allocated by priority to the payment to the MRPS Member or to the allocation to the MPRS Reserve of the following preferred dividend entitlements:

(a) Each MRPS entitles a holder to a preferential and cumulative dividend (“Dividend 1”) at the annual rate of 1 % over the accounting value of the capital represented by the MRPS, which shall accrue daily from the date of issuance of the relevant MRPS and be calculated assuming a year of 365 or 366 days as the case might be.

(b) Hereafter, each MRPS entitles its holder to a right to a second preferential and cumulative dividend (“Dividend 2”) at the annual rate equals to the interest rate of the Loan Portfolio less (i) the agreed margin of 0.125%, (ii) the MRPS’ Dividend 1 and (iii) any operational expenses over the sum of the accounting value of the MRPS corporate capital and the MRPS Reserve which shall accrue daily from the date of acquisition of the Loan portfolio of and be calculated assuming a year of 365 days or 366 days as the case might be. Dividend 2 will be payable as per the acquisition of the Loan portfolio financed by the MRPS issuance. Dividend 2 rate may evolve depending on any change of Loan Portfolio’s interest rate.

Accrued dividends are not payable until declared by the managers of the Company.

If Dividend 2 is not declared despite the existence of profits available for that purpose, Dividend 2 shall be compounded on a semi-annual basis on the thirty-first day of December and thirties day of June and in order to secure the rights of the MRPS Member over this Dividend 2, an amount equal to Dividend 2 shall be transferred to the MRPS Reserve.

For the avoidance of doubt, if the profits of the Company for the relevant financial year are not sufficient to fully pay or allocate to the MRPS Reserve the preferred Dividends 1 and 2, any shortfall amount shall be paid or allocated to the MRPS Reserve in priority from the profits of the following financial years.

The general meeting of members will have discretionary power to freely allocate any surplus profit remaining after allocation to the Legal Reserve and payment or allocation to the MRPS Reserve of the preferred Dividends 1 and 2. It may in particular allocate such surplus profit in the form of payment of an additional dividend or a transfer to a reserve account or to carry it forward.

Dividends shall be paid in USD and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of managers of the Company. The board of managers of the Company may decide to pay interim dividends to the following conditions:

- the interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual account have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed pursuant to the requirements of the law or of the articles;
- the decision of the board of managers, as applicable, to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under the above interim accounts have been made.

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Fourth resolution

The general meeting of members resolved to increase the Company's capital by an amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18 000) in order to bring it from its present amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18 000) to an amount of thirty-six thousand dollars of the United States of America (USD 36 000) and further resolved to issue two hundred (200) new MRPS, without nominal value.

Fifth resolution Subscription and Payment

The sole member, Baytex Oil & Gas Ltd., a limited company existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9 and registered under number 2011711518 with the Register of Corporations for the Province of Alberta, represented by Derek Aylesworth, chief financial officer, declares that he renounces to subscribe to the above-described increase of capital by using its preferential subscription right.

Thereupon, Baytex Energy Ltd., a limited company existing under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9 and registered under number 2014056028 with the Register of Corporations for the Province of Alberta (the “Subscriber”), represented by Derek Aylesworth, chief financial officer, declares

- (i) to subscribe for the two hundred (200) new corporate units designated as MRPS, without nominal value, and

(ii) to fully pay them up by a contribution in kind in an aggregate amount of sixty-one million five hundred eighty-one thousand three hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 581 329) including a share premium of sixty-one million five hundred sixty-three thousand three hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 563 329), (the "Contribution").

From the above subscription price, an amount of eighteen thousand dollars of the United States of America (USD 18 000) is allocated to the capital of the Company, and an amount of sixty-one million five hundred sixty-three thousand three hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 563 329) is allocated to the share premium of the Company.

Description of the contribution

The assets contributed are legally owned by the Subscriber. The assets contributed to the Company is composed of a business quota (in Hungarian: üzletrész) representing 100% of the registered capital of two hundred and four thousand nine hundred eighty dollars of the United States of America (USD 204 980) of BEL Liquidity Management Limited Liability Company (in Hungarian: BEL Likviditás Menedzsmnt Korlátolt Felelősségu Társaság), a limited liability company (in Hungarian: korlátolt felelősségu társaság) incorporated under the law of Hungary having its registered office at 9700 Szombathely, Varkonyi utca 15. and registered under the company registration number: 18-09-108422, and fully owned by the Subscriber.

Evaluation

The aggregate value of this contribution in kind is sixty-one million five hundred eighty-one thousand three hundred and twenty-nine of dollars of the United States of America (USD 61 581 329). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated July 29, 2010, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

The general meeting of members resolved to allocate an amount of sixty-one million five hundred fifty-nine thousand seven hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 61 559 729) from the share premium account of the Company to the MRPS Reserve and to allocate an amount of three thousand six hundred dollars of the United States of America (USD 3 600) from the share premium to the legal reserve of the Company, provided by the Law dated August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting of members resolved to amend the Article 8 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 8. The Company's capital is set at thirty-six thousand dollars of the United States of America (USD 36 000) represented by two hundred (200) ordinary corporate units and two hundred (200) corporate units "mandatory redeemable preferred shares" (hereafter the "MRPS"), the ordinary corporate units and the MRPS being individually referred to as a Corporate Unit and collectively to as Corporate Units.

Holders of MRPS are referred to in these articles of incorporation as MRPS Members, and the terms "member" or "members" shall mean the holders of the Corporate Units and/or the holders of Corporate Units and the holders of MRPS, as the context requires.

The corporate units shall be in registered form only. With respect to registered shares, a register of members shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each member, the number of his corporate units and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The Company may redeem its ordinary corporate units within the limit fixed by the Law.

There being no further business, the meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6 000).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet,

Par devant Maître Grethen, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de BEL Financial Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 22 juillet 2010 suivant acte de Maître Grethen, notaire à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro en cours (la «Société»).

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9:30 sous la présidence de Derek Aylesworth, directeur financier, domicilié au 11 Discovery Valley Cove S.W., Calgary, Alberta, T3H 3S5, qui a désigné comme secrétaire Raphaël Docquier, expert-comptable, domicilié professionnellement 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Paul de Haan, gérant de société, domicilié professionnellement à 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1 Renonciation aux formalités de convocation.

2 Création d'une nouvelle catégorie de parts sociales nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire» (ci-après «APRO») comme catégorie de parts sociales, ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société et par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

3 Modifications de l'Article 24 et insertion de nouveaux articles 8bis et 21bis des statuts de la Société afin de rendre compte des changements ci-avant afin de déterminer les droits et privilèges des actions préférentielles à rachat obligatoire.

4 Augmentation du capital social de la Société par apport de parts sociales représentant 100% du capital de la société BEL Liquidity Management Limited Liability Company pour un montant de dix-huit mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18 000) afin de la porter de son montant actuel de dix huit mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18 000) à un montant de trente six mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 36 000) et émission de deux cent (200) nouvelles parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire sans valeur nominale.

5 Renonciation du l'associé unique de la Société à son droit préférentiel de souscription et souscription par Baytex Energy Ltd. (ci-après le «Souscripteur») des nouvelles parts sociales APRO pour un prix total de soixante et un million cinq cent quatre vingt-un trois mille cent vingt-neuf de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 581 329), y inclus une prime d'émission de soixante et un million cinq cent soixante-trois mille trois cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 563 329).

6 Allocation d'un montant de soixante et un millions cinq cent cinquante neuf mille sept cent vingt neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 559 729) de la prime d'émission de la Société à la Réserve APRO à créer pour les APRO et d'un montant de trois mille six cent dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3 600) de la prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

7 Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de rendre compte de la création de nouvelles catégories de parts sociales nommées «actions préférentielles à rachat obligatoire» et de l'augmentation du capital.

(ii) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(iii) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(iv) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de renoncer aux formalités de convocation, tous les associés ayant complète connaissance de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de créer une nouvelle catégorie de parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire (ci-après «APRO») ayant les droits et privilèges prévus par les statuts de la Société et par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'Article 24 et d'insérer de nouveaux Article 8bis et 21bis afin de rendre compte des changements ci-avant afin de déterminer les droits et privilèges des APRO.

L'Article 24 est modifié comme suit:

Art. 24. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'assemblée générale des associés de la Société qui décidera de la mise en liquidation. La même assemblée générale des associés déterminera également les pouvoirs et la rémunération du/des liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges dues à des tiers par la Société ou la mise en compte des sommes à cet effet, le détenteur des APRO aura droit à un montant payable en numéraire ou en nature égal aux dividendes échus mais non encore mis en paiement, le cas échéant, et au remboursement de la portion de l'apport payé au moment où les APRO ont été émises et souscrites et qui n'a pas été remboursée à l'Associé de l'APRO.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société (y compris les créances d'associés) et après paiement de tous les dividendes concernant les APRO échus mais non encore mis en paiement et le remboursement de tous montants dus à l'Associé des APRO ou la mise en compte des fonds à cet effet, le surplus sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en proportion du pourcentage du capital social de la Société détenu par chacun d'entre eux.

L'Article suivant est inséré:

Art. 8bis. APRO. Les APRO seront en tous aspects identiques.

Les APRO sont des parts sociales rachetables. Les APRO émises et entièrement libérées seront obligatoirement rachetées à la date du dixième (10^{ème}) anniversaire de la date d'émission des APRO. Les APRO peuvent uniquement être rachetées en utilisant les montants distribuables disponibles conformément à la Loi (fonds distribuables, y inclus la réserve extraordinaire composée des fonds reçus par la Société au titre de la prime d'émission) ou les montants d'une nouvelle émission réalisée dans le but d'effectuer ce rachat. Les APRO rachetées peuvent être annulées sur décision du conseil de gérance de la Société par un vote affirmatif de l'assemblée générale des associés.

Réserve APRO: La Société constituera une réserve exclusivement destinée aux paiements à faire sur les APRO conformément aux Statuts ou à la Loi.

Réserve Spéciale: Un montant égal à la valeur nominale, ou, en l'absence de valeur nominale, à la valeur comptable (correspondant au montant du capital social émis divisé par le nombre d'actions émises) de tous les APRO rachetées doit être versé sur un compte de réserve spéciale lequel ne peut pas être distribué aux associés sauf en cas de réduction du capital émis; la réserve peut uniquement être utilisée pour augmenter le capital émis par une incorporation des réserves.

Prix de Rachat: Sauf disposition contraire (i) des Statuts ou (ii) d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Associé des APRO, le prix de rachat de chaque APRO devant être payé en numéraire ou en nature sera égal au prix de souscription de cet APRO payé par l'Associé des APRO au moment de l'émission et de la souscription de l'APRO plus tout dividende échü mais non encore mis en paiement qui s'y rapporte. Par ailleurs, afin d'éviter toute incertitude, tout dividende concernant des APRO déclaré mais non encore mis en paiement sera mis en paiement avant tout rachat d'APRO.

Procédure de Rachat: Sauf disposition contraire d'un contrat écrit conclu entre la Société et l'Associé des APRO, une notification écrite sera envoyée par la Société à l'Associé des APRO par lettre recommandée au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, à l'adresse indiquée dans le registre des associés, laquelle notifiera à cet Associé des APRO le nombre de APRO devant être rachetées et indiquera la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires afin de remettre les APRO à la Société pour leur rachat. Le prix de rachat de ces APRO sera payable à l'ordre du détenteur des APRO dont le nom figure sur le registre des associés comme leur propriétaire sur le compte en banque tel que fourni à la Société par cet associé avant la date de rachat.

En cas d'insuffisance des fonds disponibles pour le rachat de tous les APRO, seule la partie des APRO correspondant à la portion des fonds disponibles sera rachetée avec l'obligation pour la Société de racheter immédiatement la portion restante des APRO à un prix par APRO égal au Prix de Rachat plus un intérêt de 8,5% par an calculé sur le du Prix de Rachat dès que des fonds distribuables conformément à la Loi seront disponibles.

Les APRO jouissent pleinement du droit de vote..

Ces articles font référence au Portefeuille de Prêts comme définit par le Conseil de Gérance de la Société.

« **Art. 21bis.** Après affectation à la Réserve Légale, le solde des bénéfices sera affecté en priorité au paiement à l'Associé des APRO ou à l'affectation à la Réserve APRO des droits à dividende préférentiel suivants:

(a) Chaque APRO donne droit à son détenteur de recevoir un dividende privilégié et cumulatif («Dividende 1») au taux annuel de 1% calculé sur la valeur comptable du capital social représenté par ces APRO et qui court de manière journalière à partir de la date d'émission dudit APRO et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas.

(b) Ensuite, chaque APRO donne droit à son détenteur de recevoir un deuxième dividende privilégié et cumulatif («Dividende 2») au taux annuel égal au taux d'intérêt du Portefeuille de Prêts moins (i) une marge convenue de 0,125%, (ii) le Dividende 1 et (iii) les charges opérationnelles, sur la somme de la valeur comptable du capital représenté par les APRO et de la Réserve APRO qui court de manière journalière à partir de la date d'émission des APRO et qui est calculé sur la base d'une année de 365 jours ou de 366 jours selon le cas. Le Dividende 2 sera exigible à partir de l'acquisition du Portefeuille de Prêts financés par l'émission des APRO. Le taux du Dividende 2 peut fluctuer selon l'évolution du taux d'intérêts du Portefeuille de Prêts.

Les dividendes échus ne sont pas exigibles tant qu'ils ne sont pas déclarés par les administrateurs de la Société.

Si un Dividende 2 n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, le Dividende 2 sera capitalisé sur une base semi-annuelle le trente et un décembre et le trente juin et afin de garantir les droits des Associés des APRO sur le Dividende 2, un montant égal au Dividende 2 sera transféré à la Réserve APRO.

Afin d'éviter toute incertitude, si les bénéfices de la Société pour l'exercice correspondant ne sont pas suffisants pour payer entièrement ou pour affecter les Dividendes privilégiés 1 et 2 à la Réserve APRO, tout différence sera payée ou affectée à la Réserve APRO en priorité à partir des bénéfices des années suivantes.

L'assemblée générale des associés pourra affecter de manière discrétionnaire tout surplus de bénéfice restant après l'affectation à la Réserve Légale ainsi que le paiement ou l'affectation à la Réserve APRO des Dividendes privilégiés 1 et 2. Elle peut en particulier affecter ce surplus de bénéfice sous la forme d'un paiement d'un dividende additionnel ou d'un transfert à un compte de réserve ou d'un report.

Les dividendes seront payés en USD et pourront être payés au lieu et au moment tels que déterminés par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions suivantes:

- Il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
- Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportés ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- La décision du conseil de gérance de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé ci-dessus;

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18.000) afin de la porter de son montant actuel de dix-huit mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 18 000) à un montant de trente-six mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 36.000) et d'émettre deux cent (200) nouvelles parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire, sans valeur nominale.

Cinquième résolution Souscription et Paiement

L'associé unique, Baytex Oil & Gas Ltd., une société constituée selon le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 1400, 350 - 7^{ème} Avenue S.W., Calagarie, Alberta, T2P 3N9 et immatriculée sous le numéro 2011711518 au Registre des sociétés de la Province d'Alberta, représentée par Derek Aylesworth, directeur financier, déclare qu'il renonce à souscrire à l'augmentation de capital en utilisant son droit préférentiel de souscription.

Ensuite a comparu, Baytex Energy Ltd., une société constituée selon le droit de la Province d'Alberta, Canada, ayant son siège social au 1400, 350 - 7th Avenue S.W., Calgary, Alberta, Canada, T2P 3N9 et immatriculée sous le numéro 2014056028 au Registre des sociétés de la Province d'Alberta (le «Souscripteur»), représentée par Derek Aylesworth, directeur financier, déclare

- (i) souscrire les deux cent (200) nouvelles parts sociales nommées APRO sans valeur nominale, et
- (ii) libérer ces parts sociales intégralement par un apport en nature d'un montant total de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-neuf de dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 581 329) y inclus une prime d'émission de soixante et un millions cinq cent soixante-trois mille trois cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 563 329) (l'«Apport»).

A partir du prix de souscription, un montant de dix huit mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 18 000) sont affectés au capital de la Société et un montant de soixante et un millions cinq cent soixante-trois mille trois cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61 563 329) est affecté à la Prime d'Emission de la Société.

Description de l'Apport

Les actifs apportés sont légalement détenues par le Souscripteur. Les actifs apportés à la Société sont composés uniquement d'actions (en Hongrois: üzletrész) représentant 100% du capital de deux cent quatre mille neuf cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 204 980) de BEL Liquidity Management Limited Liability Company (en Hongrois: BEL Likviditás Menedzsment Korlátolt Felelősségű Társaság), une société à responsabilité limitée (in Hongrois: korlátolt felelősségű társaság) constituée sous le droit Hongrois ayant son siège social au 9700 Szombathely, Varkonyi utca 15. inscrite sous le numéro 18-09-108422, et pleinement détenue par le Souscripteur.

Evaluation

La valeur de l'apport en nature est soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 61 581 329). Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformé-

ment à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 29 juillet 2010, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve de l'Apport a été apportée au Notaire.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'allouer le montant de soixante et un millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cent vingt-neuf dollars des États-Unis d'Amérique (USD 61 559 729) de la prime d'émission de la Société à la Réserve APRO et d'allouer un montant de trois mille six cent dollars des États-Unis d'Amérique (USD 3 600) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société, prévue par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale des associés a décidé de modifier le premier alinéa de l'Article 8 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 8. Le capital social est fixé à trente-six mille dollars des États-Unis d'Amérique (USD 36.000,-), représenté par deux cent (200) parts sociales ordinaires et deux cent (200) parts sociales nommées actions préférentielles à rachat obligatoire («APRO»), les Parts Sociales Ordinaires et les APRO étant individuellement définies comme une part sociale et collectivement les Parts Sociales.

Les propriétaires des APRO sont indiqués dans les statuts comme les associés des APRO, et les termes «associé» et «associés» signifieront les propriétaires des Parts Sociales et/ou les propriétaires des Parts Sociales et les propriétaires des APRO, comme le contexte peut l'exiger.

Les parts sociales devraient seulement être enregistrées. Concernant l'enregistrement des parts sociales, un registre des associés sera conservé par la Société et devrait contenir, au moins, l'identité précise de chaque associé, le nombre de parts sociales par associé et, si applicable, le transfert et la date de ce transfert.

La Société peut rembourser ses parts sociales dans les limites fixés par la loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10:30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille euros (EUR 6 000.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Aylesworth, Docquier, De Haan, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33807. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010106254/420.

(100120584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 82.321.

Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Gesellschafterversammlung vom 20. Juli 2010

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2011 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxemburg, den 20. Juli 2010.

Référence de publication: 2010097393/14.

(100108800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Gestlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9807 Hosingen, 11, Cité Thiergart.

R.C.S. Luxembourg B 148.055.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097418/10.

(100108823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Maclemain s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 30.

R.C.S. Luxembourg B 96.092.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097523/10.

(100108825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Aal Peiteng S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 111.354.

Réunion extraordinaire du conseil d'administration tenue au siège de la Société, le 09 juin 2009.

Sont présents:

1.- Monsieur Georges Bertemes, employé privé, né à Luxembourg, le 27 décembre 1961 demeurant à L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg.

Monsieur Georges Bertemes, en sa qualité du gérant administratif de la Société.

2.- Madame Paula Maria Fernandes Machado employée privée, née à Sao Pedro/Vila Real (Portugal) le 13 octobre 1965, demeurant à L-4760 Pétange, 22, route de Luxembourg. Madame Paula Maria Fernandes Machado, en sa qualité du gérant technique de la Société.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'annuler la gérance technique de Monsieur Emile Pescarolo, cuisinier né à Schifflange, le 31 mai 1953, demeurant à L-4719 Pétange, 6, rue Charlotte.

Pétange, le 09 juin 2009.

Bertemes Georges / Paula Machado.

Référence de publication: 2010097737/20.

(100108758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Maclemain Exposition Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9773 Troine-Route, Maison 29.

R.C.S. Luxembourg B 91.813.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010097524/10.

(100108824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Madame Ledin et fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.350.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LEDIN & SONER HOLDING AB, ayant son siège social au 18, Narvavägen, 115 22 Stockholm, Suède,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 12 juin 2010, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée Madame Ledin et fils S.à r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 99.350, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant un acte reçu par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 419 du 20 avril 2004;

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée Madame Ledin et fils S.à r.l. s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées;

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée Madame Ledin et fils S.à r.l.;

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée Madame Ledin et fils S.à r.l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé;

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu;

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associée unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, le texte étant suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on the fifteenth day of July.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Philippe PONSARD, "ingénieur commercial", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of the company LEDIN & SONER HOLDING AB, with registered office at 18, Narvavägen, 115 22 Stockholm, Sweden,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on 12 June 2010 which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declares and requests the undersigned notary to document the following:

1. That the limited liability company Madame Ledin et fils S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 99.350, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed drawn-up by Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 26 February 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 419 of 20 April 2004;

2. That the corporate capital of the company Madame Ledin et fils S.à r.l. amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, entirely paid-up;

3. That the principal has become the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company Madame Ledin et fils S.à r.l.;

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect;

5. That the principal as liquidator of the company Madame Ledin et fils S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off;

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability;

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company and that it will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed;

8. That the principal grants discharge to the managers of the company.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Tax & Accounting.

Statement

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099157/98.

(100110947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Majo Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 63, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 142.773.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 17 mars 2009

Wickler Mathias, 10 rue Prince Guillaume L-9161 Ingeldorf cède 44 parts sociales à Marie-José Goebel 10 rue Prince Guillaume L- 9161 Ingeldorf.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Le bureau

Référence de publication: 2010097525/13.

(100108859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Ost-Concept S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 4, Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 141.157.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Juli 2010.

Paul DECKER

Der Notar

Référence de publication: 2010097572/12.

(100108860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

**Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LODH Euro Choice II (Luxembourg/Delaware) S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.499.

In the year two thousand and ten.

On the twenty-fifth day of June.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

The Company LODH Private Equity – Euro Choice II (Delaware) L.P., a limited partnership established under the laws of the State of Delaware, United States of America, whose principal place of business is at No1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, acting through its general partner Lombard Odier Darier Hentsch Euro Choice II GP (Delaware) Limited, registered with the trade and companies' register of the State of Delaware under the number 3653399, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal, given on June 18th, 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person declared and requested the notary to act:

- That the company LODH EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S.à.r.l., having its registered office at 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, (the "Company") has been incorporated by deed of the undersigned notary, on December 22nd 2004, published in the Mémorial C, number 383 of April 27th, 2005,

- That the corporate capital is set at the Company's capital is set at EUR 32.500,- (thirty two thousand and five hundred Euros) divided into 1.300 (one thousand three hundred) shares each having a par value of EUR 25,- (twenty-five Euros), represented by:

* Four hundred (400) class A Shares

* Four hundred (400) class B Shares

* Five hundred (500) class C Shares

- That the appearing party, represented as said before, acting as sole actual partner of the Company he has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend the corporate name of the Company from "LODH EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l." into "EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l." and to amend article 3 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

“ **Art. 3.** The denomination of the company is: "EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l." ”

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix. Le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

La société LODH Private Equity – Euro Choice II (Delaware) L.P., un "limited partnership", constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, avec principal centre d'activité à 1 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, représenté par son general partner Lombard Odier Darier Hentsch Euro Choice II GP (Delaware) Limited, inscrite au Régistre de Commerce des Sociétés et Associations de l'Etat de Delaware sous le numéro 3653399, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 juin 2010.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LODH EURO CHOICE (LUXEMBOURG/DELAWARE) S.à.r.l., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, (ci-après la "Société") a été constituée suivant acte reçu par notaire instrumentant en date du 22 décembre 2004 publié au Mémorial C, numéro 383 du 27 avril 2005.

- Que le capital social est fixé à EUR 32.500,- (trente-deux mille cinq cent euros) divisé en 1.300 (mille trois cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentée par:

- quatre cents (400) parts sociales de classe A
- quatre cents (400) parts sociales de classe B
- cinq cents (500) parts sociales de classe C

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, seule et unique associée actuelle de la Société a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «LODH EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l.» en «EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l.» et de modifier l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La dénomination de la société est «EURO CHOICE II (LUXEMBOURG/DELAWARE) S. à r.l.» »

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juillet 2010. Relation: EAC/2010/7964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010099146/83.

(100110985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Preafin III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.214.100,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 82.632.

—
Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Generalversammlung vom 20. Juli 2010

Die ordentliche Generalversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2011 zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 20. Juli 2010.

Référence de publication: 2010097604/14.

(100108789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Barclays Investment Funds (Luxembourg), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 31.439.

—
EXTRAIT

En agrément avec la lettre de la CSSF en date du 20 Mai 2010:

- Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Cédric Bucher de sa fonction d'administrateur.
- Les administrateurs ont nommé en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010:

Mr Adrian Keith Wood , 1 Churchill Place, London E14 5HP

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature / Luc Biever

Un mandataire

Référence de publication: 2010097768/17.

(100108760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Delta Lloyd REF Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.361.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097802/10.

(100108858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

JC Partners & Associés, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 154.322.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010097869/13.

(100108752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Erdi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 22.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097821/10.

(100108850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Happy Pizza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 65.187.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097849/10.

(100108718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

LuxCo 121 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 153.433.

In the year two thousand ten, on the seventh day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

IIF Luxco2 S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 130.912 (the "Sole Shareholder")

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on July 7, 2010.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, pursuant to a share transfer agreement dated July 1, 2010, duly accepted by the Company in conformity with article 190 of the Law of August 10, 1915 governing commercial companies, IIF Luxco2 S.à r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of LUXCO 121 S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 25, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1341 of 30 June 2010;

- that the articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation;
- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of company into "IIF Int'l EQUITY Investments 2 S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object of the Company, which will henceforth have the following wording: "The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.”

Third resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office to L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of TMF Corporate Services as manager of the Company and decides to give full discharge for the exercise of its mandate.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

(a) Mr Patrick Houbert, born on 5 January 1976 in Rose-Hill, Republic of Mauritius, professionally residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

(b) Mr Patrick Meunier, born on 9 May 1960 in Paris, France, professionally residing at 16, Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

(c) Mr Mark Doherty, born on 12 November 1966 in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

(d) Mr Roger Hanson, born on 9 August 1960 in England, United Kingdom, professionally residing at Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Cayman Islands;

(e) Mr Dennis Clarke, born on 12 July 1962 in New Jersey, United States of America, professionally residing at 89 Headquarters Plaza, North Tower, Suite 1416, Morristown, New Jersey 07960.

Sixth resolution

The Sole Shareholder decides to restate the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of “IIF Int’l EQUITY Investments 2 S.à r.l.” (the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and intellectual property rights (including but not limited to patents and trademarks) of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates of the Company and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Senningerberg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

Art. 4. Share capital. The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.

Art. 5. Profit sharing. Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. Transfer of shares. In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be a shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

8.2 The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

8.3 Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

8.4 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

8.5 A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

8.6 The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

8.8 In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with.

8.9 All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers the Company shall be bound by the sole signature of any member of the Board of Managers. The general meeting of the shareholder(s) may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

8.10 The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.11 The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any member of the Board of Managers.

8.12 The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General meetings of shareholder(s)

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in any general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial year - Financial statements - Profit sharing

Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on first January and ends on thirty-first December of the same year.

Art. 15. Financial statements. Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.

Art. 16. Inspection of documents. Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.

Art. 17. Appropriation of profits - Reserves. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.
The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 19. Liquidation. At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor.

20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 shareholders.

20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

Chapter IX. - Governing law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Nothing being in the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately ONE THOUSAND THREE HUNDRED EURO (1,300.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known by the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le sept juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IIF Luxco2 S.à r.l., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office in 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 130.912 (the "L'Associée unique"),

ici représentée par Madame Christelle FRILLO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 juillet 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 1^{er} juillet 2010, dûment acceptée par la Société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, IIF Luxco2 S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société LUXCO 121 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1341 du 30 juin 2010;

- les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

- que l'Associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de changer la dénomination de la société en «IIF Int'l EQUITY Investments 2 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante: «La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.»

Troisième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Quatrième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associée unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Houbert, né le 5 janvier 1976 à Rose-Hill, République de Maurice, avec adresse professionnelle à 16 Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

b) Monsieur Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, avec adresse professionnelle à 16 Avenue de la Porte Neuve, BP 430, L-2014 Luxembourg;

c) Monsieur Mark Doherty, né le 12 novembre 1966 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

d) Monsieur Roger Hanson, né le 9 août 1960 en Angleterre, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à Ansbacher House, 20 Genesis Close, Grand Cayman KY1-1208, Iles Cayman;

e) Monsieur Dennis Clarke, né le 12 juillet 1962 à New Jersey, Etats Unis d'Amérique avec adresse professionnelle à 89 Headquarters Plaza, North Tower, Suite 1416, Morristown, New Jersey 07960.

Sixième résolution

L'associée unique décide de procéder à une refonte des statuts qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de «*IF Int'l EQUITY Investments 2 S.à r.l.*» (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société peut:

- accomplir toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et de droits intellectuels (en ce compris mais de manière non limitative des brevets et marques) de toute origine; elle peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissement, souscription, prise ferme ou option, et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou à des sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;

- prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, en ce compris et de manière non limitative, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social;

- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés appartenant au même groupe que la Société et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

Art. 4. Capital. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 5. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.

Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

8.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

8.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance.

Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, télécopie, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

8.4 Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

8.5 Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant

demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.6 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

8.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

8.8 Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8.

8.9 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature unique de tout membre du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

8.10 Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

8.11 Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

8.12 La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire). Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI. - Exercice social - Comptes annuels - Répartition

Art. 14. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.

Art. 16. Inspection des documents. Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.

Art. 17. Distribution des bénéfices - Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détiennent dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés.

Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels n'est pas applicable.

Chapitre IX. - Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 juillet 2010. Relation: LAC/2010/30660. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2010.

Référence de publication: 2010106397/466.

(100120538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Happy Snacks, Société Anonyme.

Siège social: L-7245 Walferdange, 2, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 8.070.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097850/10.

(100108716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Homeinvest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 23.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097854/10.

(100108852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Insula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4382 Ehlerange, 80, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 101.009.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *INSULA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010097861/12.

(100108678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

European Renewable Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.637.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh of July.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“HSBC Environmental Infrastructure Fund GP Limited”, a British company limited by shares, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 06475352 and having its registered office at 8 Canada Square, E14 5HQ London, United Kingdom, acting in its capacity as general partner for and on behalf of each of HSBC Environmental Infrastructure Fund LP II and HSB Environmental Infrastructure Fund LP III,

duly represented by Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "European Renewable Opportunities II".

Art. 3. Corporate objects. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares of a par value one euro-cent (EUR 0.01) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "HSBC Environmental Infrastructure Fund GP Limited", previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of 2010:

- Mr Richard CRAWFORD, banker, residing at 8 Canada Square, E14 5HQ London, United Kingdom, as manager of category A;

- Mr Jonathan ENTRACT, banker, residing at 8 Canada Square, E14 5HQ London, United Kingdom, as manager of category A;
- Mr Jean-Claude STOFFEL, banker, residing at 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, as manager of category A;
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B;
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«HSBC Environmental Infrastructure Fund GP Limited», une société 'limited by shares' de droit anglais, dûment enregistrée au «Registrar of Companies for England and Wales» sous le numéro 06475352 et ayant son siège social au 8 Canada Square, E14 5HQ London, Royaume-Uni, agissant en sa qualité de 'general partner' pour compte de HSBC Environmental Infrastructure Fund LP II et HSB Environmental Infrastructure Fund LP III,

dûment représentée par Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par la mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «European Renewable Opportunities II».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participation, l'acquisition et la détention de participations, intérêts et parts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, au Luxembourg ou à l'étranger et la Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des actions, parts sociales et autres titres de participation, des obligations, des emprunts obligataires, des certificats de dépôt et autres instruments d'emprunt, des droits, brevets et licences, et autres immeubles, droits et intérêts dans des immeubles que la Société considérera judicieux, et plus généralement conserver, gérer, développer, vendre ou céder ces derniers, en tout ou partie, comme la Société considérera judicieux, et en particulier des parts ou titres de sociétés achetant ces derniers; d'entrer, assister ou participer dans des transactions commerciales, financières et autres transactions, et de donner à une société parente, filiale, ou sœur, ou autre société qui appartient au même groupe de société que la Société des prêts, avances ou garanties; emprunter et soulever des fonds de n'importe quelle manière and de sécuriser le remboursement des fonds emprunté.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Tout le million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par «HSBC Environmental Infrastructure Fund GP Limited».

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2010:

- Monsieur Richard CRAWFORD banquier, demeurant au 8 Canada Square, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

- Monsieur Jonathan ENTRACT banquier, demeurant au 8 Canada Square, E14 5HQ Londres, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;

- Monsieur Jean-Claude STOFFEL, banquier, demeurant au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, gérant de catégorie A;

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: S. GRISIUS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9239. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010105537/400.

(100119689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2010.

M.P.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 151.222.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour M.P.C. SARL

Signature

Référence de publication: 2010097876/12.

(100108689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Northern & Shell Property Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.599.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097886/13.

(100108834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Nuadi Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.466.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Nuadi Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2010097887/14.

(100108691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

HIC Group International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.744.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 janvier 2010

Est nommé gérants pour une durée indéterminée:

Mr. Justin Ray HENSLEY, comptable, né le 23 juillet 1974 au Tennessee USA, demeurant au 377 Shady Pines Street, Memphis, Tennessee, TN 38120, United States of America

en remplacement de Monsieur David THOMPSON gérant démissionnaire en date du 15 janvier 2010.

Luxembourg, le 15 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010098527/15.

(100108743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Extrait rectificatif des décisions prises par voie de résolution circulaire du 15 octobre 2009

En date du 15 octobre 2009, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la nomination, avec effet au 15 octobre 2009, de Monsieur Jean Daumet, 158 Avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine, France en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 9 juillet 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010097900/16.

(100108822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Nurotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.565.

L'an deux mille dix, le neuf juillet.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Robert BALTHASAR, électricien, né à Wiltz le 24 février 1954, demeurant à L-9361 Brandenburg, 8, leweschtgaass,

détenteur de quatre-vingt-quinze (95) parts sociales.

2.- Monsieur Nuno Rafaël PIMENTA DE SOUSA, électricien, né à Lanhas (Portugal) le 25 mars 1986, demeurant à L-7621 Larochette, 22, rue du Moulin,

détenteur de cinq (5) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "NUROTECH S. à r.l." (numéro v d'identité 2007 24 05 251), avec siège social à L-9361 Brandenburg, 8, leweschtgaass, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 124.565, v constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 février 2007, publié au Mémorial C, numéro 701 du 25 avril 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2309 du 25 novembre 2009,

requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de L-9361 Brandenburg, 8, leweschtgaass à L-8376 Kahler, 28, rue Principale.

En conséquence, le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. al. 1^{er}**. Le siège de la société est établi à Kahler.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BALTHASAR, PIMENTA DE SOUSA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 13 juillet 2010. Relation: CAP/2010/2382 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 19 juillet 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010099737/38.

(100110880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Rooster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.502.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097907/13.

(100108844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

United Brazil Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 120.147.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097954/13.

(100108848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Amanda SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.824.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of June.

Before Us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders (the "Meeting") of Amanda SICAV-FIS (the «Company»), a Société d'Investissement à Capital Variable – Fonds d'Investissement spécialisé with its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on April 4th, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of May 5th, 2008, number 1098,

filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B 137.824.

The Meeting was opened at 1.00 p.m. with Ms Olga ZLOBINSKA, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Ms Marie BERNOT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Christelle VAUDEMONT, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the Agenda of the Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of ABFS Directors as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator;

3. Appointment of Ernst & Young as auditor to the liquidation.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the proxies of the represented shareholders and by the bureau of the Meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities and the proxies will be kept at the registered office of the Company.

III.- The Meeting was convened by a notice containing the agenda sent to public on June 21st 2010.

IV.- That it appears from the attendance list mentioned that out of 4,145.10 outstanding shares, 4,145.10 shares are present or represented at the present Meeting.

The extraordinary general meeting is duly convened and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The declarations of the Chairman are approved by the extraordinary general meeting. The extraordinary general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Second resolution

The sole shareholder appoint ABFS Directors, a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 148.686, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Third resolution

The sole shareholder appoints Ernst & Young, having its registered office at L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, as auditor to the liquidation.

Nothing else being on the agenda the meeting was closed at 1.30 p.m..

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred fifty euros (750.-EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the board of the Meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (l' "Assemblée") de la société «Amanda SICAV-FIS» (la «Société»), une société d'investissement à capital variable -Fonds d'investissement Spécialisé, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée par acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 5 mai 2008, numéro 1098.

L'Assemblée est ouverte à 13.00 heures sous la présidence de Mme Olga ZLOBINSKA, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Madame la Présidente élit en tant que secrétaire Mme Marie BERNOT, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Mme Christelle VAUDEMONT, résidant professionnellement à Luxembourg est nommée scrutatrice.

Le bureau de l'Assemblée étant dûment constitué, la présidente déclara et pria le notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

- 1) Dissolution de la Société et ouverture de procédure de liquidation volontaire.
- 2) Nomination de ABFS Directors comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination de Ernst& Young comme commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement et les procurations seront conservées au siège social de la Société.

III. L'Assemblée a été convoquée par avis de convocation contenant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé aux actionnaires en nom le 21 juin 2010.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur 4.145,10 actions en circulation, 4.145,10 actions sont présentes ou représentées à l'Assemblée.

L'assemblée générale pourra alors délibérer et valablement décider sur tous les points à l'ordre du jour.

Les déclarations du Président sont approuvées par l'Assemblée générale. L'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»).

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer ABFS Directors S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B, numéro 148.686, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'associé unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique nomme Ernst & Young, ayant leur siège social à L5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall, comme commissaire à la liquidation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'Assemblée a été clôturée à 13.30 heures.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cent cinquante euros (750.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'Assemblée, les membres du bureau de l'Assemblée tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C.VAUDEMONT, O.ZLOBINSKA, M.BERNOT, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. Relation: LAC/2010/28695. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098840/132.

(100110834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Soluchem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3940 Mondercange, 27, rue de Pontpierre.

R.C.S. Luxembourg B 147.716.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales, en date du 09 juillet 2010, que Monsieur Alain HEINTZ, demeurant à F-57800 Ville-sur-Yron, 12, rue de Metz a déclaré céder et transporter la totalité de sa participation dans la Société, soit cent (100) parts sociales, à la société à responsabilité limitée AS-DUSTY SARL, établie et ayant son siège social à L-3940 Mondercange, 27, rue de Pontpierre, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B115042, et représentée par son gérant actuellement en fonctions.

A la suite de cette cession, les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de EUR 12.500 de la Société sont réparties comme suit:

- AS-DUSTY SARL: 100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010097939/17.

(100108771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Vavasseur International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.103.224.400,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.611.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010097965/13.

(100108855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Anémones Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.175.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ANEMONES PROPERTY S.A.

Benoît de Froidmont

Référence de publication: 2010097979/12.

(100109597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.536.

Il résulte de résolutions de l'associé unique de la Société signées en date du 8 juillet 2010 que:

- Madame Elizabeth Anne Dolce a démissionné avec effet au 1^{er} juillet 2010 de son poste de Gérant B

- Madame Catherine S. Ennis, ayant comme adresse le 30 Goldenrod Court, Cheshire, CT 06410, Etats-Unis d'Amérique, a été nommée comme Gérant B pour une durée illimitée à compter du 1^{er} juillet 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Black & Decker Luxembourg MDGP Partnership Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010098496/16.

(100108690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Arol Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.287.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

AROL PROPERTY S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098005/12.

(100109595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ATHEM INVESTMENTS Sarl

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098006/12.

(100109596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Bio Energy Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 110.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098011/13.

(100109624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

FOTO.LU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8227 Mamer, 53, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 142.508.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 31.05.2010 que:

- La société Fiduciaire G.T. Experts Comptables S.à.r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B121917 est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Yves Laurent.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010098150/17.

(100109588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Brasrio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.273.

Par lettres datées du 16 décembre 2008 reçues au siège social de la Société, M. José Alexandre GONÇALVES DE OLIVEIRA et M. Alberto Manuel FAUSTINO DE ALMEIDA ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateur avec effet au 16 décembre 2008.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010098032/12.

(100109615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Cap Antibes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 117.959.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

CAP ANTIBES S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098067/12.

(100109600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Eglantiers Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.477.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

EGLANTIERS PROPERTY S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098109/12.

(100109601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

La Bargemone Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 141.786.

Les comptes annuels au 30.11.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

LA BARGEMONE PROPERTY S.A.

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2010098224/12.

(100109607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

A. Rolf Larsen Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.713.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 juillet 2010

Est élu président du conseil d'administration:

Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour extrait certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010099470/18.

(100110038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil, Association sans but lucratif.

Siège social: Hesperange,

R.C.S. Luxembourg F 5.379.

Assemblée générale ordinaire des membres de l'EGCA a.s.b.l. en date du Lundi, 21 juin 2010 à 18.30 heures:

Extrait des délibérations

" ...

Résolution

L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil (EGCA) a.s.b.l. réunie en assemblée générale en date du 21 juin 2010, décide de modifier la deuxième phrase de l'article 1 de ses statuts, afin d'y adapter l'indication de son siège social.

L'assemblée générale arrête la deuxième phrase de l'article 1^{er} dans la teneur suivante:

"Son siège est établi dans la commune de Hesperange."

"..."

Extrait des statuts actuellement en vigueur:

Art. 1^{er}.

Pour extrait conforme

Tom Bellion

Secrétaire générale

Référence de publication: 2010098516/21.

(100109518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.085.

In the year two thousand and ten, on the sixteen of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.086, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Raymond THILL, employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 13th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 dated November 18th, 2006. These Articles of Association have not yet been amended.

The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred euro (12,400.-EUR) represented by one hundred twenty-four (124) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to increase the corporate capital by an amount of one hundred euro (100.-EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and four hundred euro (12.400.EUR) to twelve thousand and five hundred euro (12.500.-EUR), by issuing one (1) new part with a par value of one hundred euro (100.EUR), having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole partner "ING RE NPF Soparfi D S.à r.l." declares to subscribe the one (1) new part and to pay it up, fully in cash, at its par value of one hundred euro (100.-EUR), together with a total issue premium of nine hundred seventy-two thousand four hundred euro (972.400.-EUR) so that the amount of nine hundred seventy-two thousand five hundred euro (972.500.-EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing sole partner resolves to amend article 6 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12.500.-EUR) represented by one hundred twenty-five (125) parts of a par value of one hundred euro (100.-EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.086, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, employé, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 13 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006 dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de cent euros (100.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (12.400.-EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), par l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, la (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) et entièrement libérée en espèces a été souscrite par l'associé «ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.», ensemble avec une prime d'émission totale de neuf cent soixante-douze mille quatre cents euros (972.400.-EUR) de sorte que le montant de neuf cent soixante-douze mille cinq cents euros (972.500.-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.”

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2010. LAC/2010/32245. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010099104/97.

(100110979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Lux Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 86.653.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098232/10.

(100109670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

NSS Pelican S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010098295/11.

(100109623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010098301/11.

(100109684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Reales Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 109.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098357/10.

(100109674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Rubus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 117.513.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098361/10.

(100109682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Severn Trent European Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 140.270.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of July.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 125032, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Severn Trent European Placement S.A. (hereinafter referred to as the "Company"), a société anonyme having its registered office at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 140270. The Company was incorporated by deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on 7 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 7 August 2008, number 1933. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the undersigned notary, dated 19 November 2009 and published in the Mémorial on 23 December 2009, number 2501.

The appearing party was represented by Me Antoine DAUREL, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal.

The proxyholder declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Shareholder holds all nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one (9,470,651) shares in issue so that the decisions can validly be taken on all items on the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Reduction of the issued share capital of the Company from nine million four hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,470,651) to nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five Pounds Sterling (GBP 9,354,655) by cancellation of one hundred and fifteen thousand nine hundred and

ninety-six (115,996) shares of the Company, reducing the number of shares of the Company from nine million four hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one (9,470,651) to nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five (9,354,655), by allocation to the account 'result brought forward' of an amount of one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 115,996), so as to balance the loss of the Company as at 31 March 2010.

B. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The decisions taken by the Sole Shareholder are as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company from nine million four hundred seventy thousand six hundred and fifty-one Pounds Sterling (GBP 9,470,651) to nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five Pounds Sterling (GBP 9,354,655) by cancellation of one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-six (115,996) shares of the Company, reducing the number of shares of the Company from nine million four hundred and seventy thousand six hundred and fifty-one (9,470,651) to nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five (9,354,655), and to allocate to the account 'result brought forward' an amount of one hundred and fifteen thousand nine hundred and ninety-six Pounds Sterling (GBP 115,996), so as to balance the loss of the Company as at 31 March 2010.

Second resolution

As a result of the preceding reduction of share capital, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The subscribed share capital is set at nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five Pounds Sterling (GBP 9,354,655) consisting of nine million three hundred and fifty-four thousand six hundred and fifty-five (9,354,655) ordinary shares in registered form with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each."

Nothing further being on the agenda, the extraordinary decision of the Sole Shareholder was thereupon closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Severn Trent Luxembourg Overseas Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.032, étant l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de Severn Trent European Placement S.A. (désignée ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140270. La Société a été constituée le 7 juillet 2008 par acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1933 du 7 août 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 19 novembre 2009 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2501 du 23 décembre 2009.

La partie comparante était représentée par Me Antoine DAUREL, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'Actionnaire Unique détient toutes les neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une (9.470.651) actions émises de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Réduction du capital social émis de la Société de neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.470.651) à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 9.354.655), par annulation de cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize (115.996) actions de la Société, réduisant ainsi le nombre d'actions de la Société de neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une (9.470.651) à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq (9.354.655), par affectation d'un montant total

de cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 115.996) sur le compte «report à nouveau», afin d'apurer les pertes de la Société en date du 31 mars 2010.

B. Modification corrélative du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société.

Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont les suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a décidé de réduire le capital social émis de la Société de neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une Livres Sterling (GBP 9.470.651) à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 9.354.655), par annulation de cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize (115.996) actions de la Société, réduisant ainsi le nombre d'actions de la Société de neuf millions quatre cent soixante-dix mille six cent cinquante-une (9.470.651) à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq (9.354.655), et d'affecter un montant total de cent quinze mille neuf cent quatre-vingt-seize Livres Sterling (GBP 115.996) au compte «report à nouveau», afin d'apurer les pertes de la Société en date du 31 mars 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction du capital social qui précède, l'Actionnaire Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq Livres Sterling (GBP 9.354.655) représenté par neuf millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinquante-cinq (9.354.655) actions ordinaires sous forme nominative ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique fut clôturée.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à € 1.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: A.Daurel, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8791. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098382/117.

(100110059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

SafeWorks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 124.427.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098377/13.

(100109620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Azimmo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9696 Winseler, 42, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.414.

—
*Rectificatif à l'assemblée générale de la société anonyme "AZIMMO S.A." du 21 janvier 2010, déposée au RCS en date du 22 février 2010 sous le numéro D1000268778 .05.
acte numéro 36 de l'année 2010.*

Le notaire soussigné, Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, déclare qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'acte numéro 036/2010 de son répertoire, enregistré à Wiltz le 26 janvier 2010 - Relation: WIL/2010/65, à savoir l'assemblée générale de la société anonyme "AZIMMO S.A." du 21 janvier 2010.

L'adresse du siège social est au 42, Duerfstrooss, L-9696 Winseler, et non L-9647 Winseler comme mentionné dans l'acte.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2010. Relation: DIE/2010/6870. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur .

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Wiltz, le 26 mai 2010.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010099421/21.

(100107992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Sistema Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.121.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010098398/13.

(100109618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

A & T International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 85.952.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 1^{er} juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

1. la société à responsabilité limitée A & T INTERNATIONAL S.A.R.L., dont le siège social à L-2449 LUXEMBOURG, 15, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 31 mars 2004.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Isabelle FERAND, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de Luxembourg avant le 22 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Maître Isabelle FERAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2010099543/19.

(100111597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Sistema Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.023.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 juillet 2010 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010098399/13.

(100109619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Smile Italian Street Food S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4620 Differdange, 7, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 148.499.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098402/10.

(100109577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

United Consultants International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 81.470.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010098441/10.

(100109673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

AAA Long Only Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.491.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098845/10.

(100111077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Art et Média Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 54.911.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010099420/10.

(100107691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2010.